

Trophée du Neuf Trois ÉCORESPONSABLE

RÈGLEMENT PARTICULIER



Version 2.00

Entrée en vigueur :

24 Octobre 2023

Validité :

Saison 2023-2024

TABLE DES MATIÈRES	CHAPITRE I : GÉNÉRALITÉS	3
Article I.1 – Organisation générale		3
Article I.2 – Règlements applicables		3
CHAPITRE II – CRITERES DE PARTICIPATION		5
Article II.1 – Joueurs autorisés à participer		5
Article II.2 – Licence		5
Article II.3 – Inscription		5
Article II.4 – Obligation d’accompagnement des joueurs par un référent		6
Article II.5 – Surclassement		6
Article II.6 – Coût d’inscription		6
Article II.7 – Dépassement de la capacité d’accueil		7
CHAPITRE III : ORGANISATION		7
Article III.1 – Format de compétition		7
Article III.2 – Changement de TOP		8
Article III.3 – Regroupement de tableaux		8
Article III.4 – Déroulement de la compétition		8
Article III.5 – Forfait		9
Article III.6 – Juge-arbitrage et Arbitrage		10
CHAPITRE IV : AUTRE		10
Article IV.1 – Gestion des incidents ou accidents		10
Article IV.2 – Droit à l’image		11
Article IV.3 – Responsabilité Sociétale & Environnementale		11
Article IV.4 – Coordonnées & liens		13



CHAPITRE I : GENERALITES

Article I.1 – Organisation générale

Le TNT Ecoresponsable du 93 est une compétition organisée en étapes sur l'ensemble d'une saison sportive. Il est organisé par le Comité Départemental de Badminton de Seine-Saint-Denis (CoBad 93).

Les séries peuvent être indépendantes les unes des autres. Les résultats sont transmis à la FFBad pour prise en compte dans l'établissement du classement des participants.

Article I.2 – Règlements applicables

Le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération française de Badminton (FFBad) définit les modalités de référence. Le Règlement Particulier (RP), ce document, établit par le CoBad les complètes.

Le CoBad 93 et par délégation le Responsable de la Commission Jeunes statue sur toute situation non prévue par le présent règlement.

Durant une étape du TNT Ecoresponsable, toute décision du Juge-Arbitre est souveraine.

L'inscription au TNT Ecoresponsable implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement (RGC et RP).

Sources documentaires :

- Règlement Particulier : <https://www.badminton93.org/competitions>
- Règlement Général des Compétitions FFBad : https://gdb.@ad.org/2022-2023/Src/GDB-03/GUI03.01_VS_ReglementGeneralCompetitions.pdf
- Règles officielles du badminton https://www.@ad.org/data/Files/Espaces_Dedies/Arbitrage/R%C3%A8gles%20officielles%20du%20badminton%20version%202023-06-01.pdf

Note : il appartient à chacun de se renseigner sur l'existence de versions actualisées de ces documents.

Toute réclamation concernant les résultats, sanctions ou classements doit être adressée à la Commission Jeunes (jeunes@badminton93.org) dans les huit jours.

CHAPITRE II – CRITÈRES DE PARTICIPATION

Article II.1 – Joueurs autorisés à participer

Le TNT Ecoresponsable est ouvert aux joueurs des catégories Benjamin, Minime, Cadet, Junior suivant les conditions définies dans le tableau ci-après.

	Classement	Surclassement
Poussin	Pas de limite de classement	Obligatoire (cf. Article II.5 – Surclassement, page 5)
Benjamin		n/a
Minime		
Cadet		
Junior		

Article II.2 – Licence

Seuls peuvent être admis à participer au TNT Ecoresponsable les joueurs :

- régulièrement licenciés à la FFBaD,
- dans un Club de Seine-Saint-Denis ou auprès du CoBad 93 pour la saison en cours,
- ne faisant l'objet d'aucune suspension le jour de la compétition.

La licence doit être effective le jour du tirage au sort des tableaux.

Article II.3 – Inscription

Chaque joueur peut être inscrit sur la catégorie souhaité (sur accord CTD et responsable jeune), cette étapes est sur le SIMPLE.

Les inscriptions doivent être réalisées par les Responsables Jeunes de chaque club via l'application BadNet. Dans le cas des joueurs licenciés directement auprès du CoBad 93, l'inscription sera réalisée par le Responsable de la Commission Jeunes du CoBad 93.

Toute autre forme d'inscription sera refusée.

Article II.4 Obligation d'accompagnement des joueurs par un référent

Il est fortement recommandé que les joueurs inscrits soient accompagnés pendant l'ensemble de la compétition par un adulte référent et dûment autorisé à prendre toute décision concernant le bien-être de l'enfant.

Un Responsable club doit aussi être présent durant toute la compétition. Il est l'interlocuteur unique du CoBad 93 pour toute décision règlementaire liée aux joueurs de son club.

Article II.5 – Surclassement

II.5.1 – Surclassement à la demande d'un joueur, d'un Responsable Jeunes ou d'un club

Toute demande de surclassement est à réaliser par le Responsable Jeunes du club et doit être adressée au Conseiller Technique Départemental (ctd@badminton93.org) et au responsable Commission Jeunes (jeunes@badminton93.org).

Un surclassement ne peut être considéré comme valide qu'après une réponse écrite du Conseiller Technique Départemental. Cette réponse doit être communiquée aux personnes concernées (Responsable du Club, Joueur ou référent légal, Organismes) avant le tirage au sort. Toute absence de réponse doit être considérée comme un refus de surclassement.

La décision du Conseiller Technique Départemental est souveraine.

II.5.2 – Surclassement sur proposition du Conseiller Technique Départemental

Le Conseiller Technique Départemental peut proposer un surclassement de joueur en adressant une recommandation au Responsable Jeunes d'un club.

En cas d'acceptation, l'application de l'alinéa II.5.1 n'est pas nécessaire et l'inscription peut être effectuée dans la catégorie d'âge et la discipline proposée.

Article II.6 – Coût d'inscription

Les frais d'engagement seront transmis aux clubs après chaque événement selon la facturation émise par le CoBad 93 pour règlement avant le suivant.

1 tableau	2 tableaux	3 tableaux
7€	10 €	12 €

La participation des clubs aux actions départementales de la saison en cours est valorisée par une remise créditée aux clubs en une seule fois à la fin de la saison.

Tout frais d'inscription est dû en cas de forfait non justifié et reconnu comme tel par l'une ou l'autre des instances fédérales ou de son(ses) représentant(s).

Les clubs non à jour du règlement des frais d'inscription d'une saison ne pourront engager de joueurs la saison suivante.

Article II.7 Dépassement de la capacité d'accueil

Si le nombre d'inscriptions dépasse la capacité d'accueil de la compétition, les joueurs sont retenus en fonction de l'ordre chronologique de réception des inscriptions.

Pour départager deux joueurs ou plus dont l'inscription aurait été reçue le même jour, un tirage au sort est effectué par le Responsable de la Commission Jeunes ou par la personne qu'il aura désignée.

CHAPITRE III : ORGANISATION

Article III.1 – Format de compétition

Chaque série est organisée par tableau en fonction des catégories d'âges et suivant le nombre d'inscrits par niveaux appelés TOP afin de favoriser des rencontres de niveau proche.

Par défaut, les joueurs sont répartis dans un maximum de 3 TOP (par ordre de niveau A, B et C) en fonction de leurs CPPH et des résultats des précédents TNT EcoResponsables de la saison en cours.

Le Comité d'Organisation peut décider de manière discrétionnaire à tout ajustement des modalités. Sa décision est souveraine.

Article III.2 – Changement de TOP

Les vainqueurs des TOP B et C d'une étape sont systématiquement placés dans le TOP supérieur de l'étape suivant.

Le Conseiller Technique Départemental peut décider de l'attribution d'une wildcard à un joueur pour participation au TOP A et B. Sa décision est communiquée au Responsable Jeunes du club concerné ainsi qu'au Comité d'Organisation qui procèdera aux aménagements nécessaires.

Article III.3 – Regroupement de tableaux

Suivant le nombre d'inscrits, le Comité d'Organisation peut décider de manière souveraine à un ou plusieurs regroupements de tableaux et/ou TOP.

Article III.4 – Déroulement de la compétition

III.4.1 – Volants

La compétition se déroule avec des volants en plumes homologués par la FFBad (classement standard minimum).

La liste des volants homologués est disponible sur le site de la FFBad :

<https://www.@ad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classementfederal-volants-plumes-de-badminton>

Si un joueur souhaite jouer avec des volants plastiques (homologués), sa demande ne sera pas prioritaire par rapport à l'utilisation de volants en plumes conformément au RGC.

III.4.2 – Gestion du temps

Le temps de repos entre la fin du match précédent et le début du match suivant pour un même joueur ne pourra pas être inférieur à 20 minutes, hormis à la demande expresse de l'intéressé ou de son représentant légal.

Les joueurs disposent de 5 minutes à l'appel de leur match pour débiter ce match. Un match peut être appelé jusqu'à 60 minutes avant l'horaire indicatif communiqué sur le tableau d'affichage.

Les scores finaux des matchs sont saisis sur un dispositif numérique à la table de marque, en présence des joueurs concernés et sous la supervision d'un membre de l'équipe d'organisation.

III.4.3 – Tenue vestimentaire

Les joueurs doivent porter une tenue réglementaire, conforme au règlement fédéral intitulé « *Tenues vestimentaires et publicité* », disponible sur le site internet de la FFBad : https://qdb.@ad.org/2021-2022/Src/GDB-03/GUI03.07_VS_PubliciteTenue.pdf

Le Juge-Arbitre peut exclure un joueur de la compétition pour non-respect de cette règle. Sa décision est souveraine.

III.4.4 – Conseil entre les points

Le conseil entre les points est autorisé, à condition qu'il ne retarde pas le jeu.

Le conseil pendant que le volant est en jeu est strictement interdit et pourra entraîner l'exclusion de l'entraîneur du plateau de jeu.

III.4.5 – Retard

Chaque joueur est convoqué 1 heure avant l'horaire planifié de son premier match.

En cas de retard, le joueur (ou son représentant légal), doit en informer l'organisateur qui fera son maximum pour tenir compte de la situation sans mise en péril du planning de la compétition. Si aucun aménagement viable n'est trouvé, le joueur pourra être déclaré forfait.

Article III.5 – Forfait

Les joueurs sont réputés informés des sanctions encourues en cas de forfait à une compétition de badminton.

Un joueur forfait doit :

- prévenir dès que possible l'organisateur de sa non-participation
- justifier de son absence dans les cinq jours suivants la compétition auprès de la Ligue Île-de-France de Badminton (forfait@li@.org).

Toutes les informations sont disponibles sur le site de la Ligue :
<https://www.li@.org/competition/justifier-son-forfait/>

Article III.6 – Juge-arbitrage et Arbitrage

Les décisions du Juge-Arbitre sont sans appel.

Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

Tous les matchs se déroulent par défaut en auto-arbitrage.

Dans la mesure du possible, le CoBad 93 fera appel à des arbitres pour officier lors des compétitions.

CHAPITRE IV : AUTRE

Article IV.1 – Gestion des incidents ou accidents

Le CoBad 93 procède, si possible, à des mesures environnementales régulières durant la compétition et s'efforce de procurer un cadre de pratique adapté pour la compétition.

Le CoBad 93 s'assure aussi, au mieux des possibles, de la présence d'une personne formée aux Premiers Secours Civiques durant l'ensemble de la compétition (s'adresser au Juge-Arbitre).

En cas de survenue d'un incident ou d'un accident, il sera fait appel :

1. au Représentant légal du joueur (ou son Référent)
2. au Représentant Club du joueur
3. à la personne formée aux Premiers Secours Civiques si présente sur place

Si (1) le Représentant légal du joueur (ou son Réfèrent) et (2) le Représentant Club du joueur ne sont pas présents, toute décision jugée utile ou nécessaire sera prise par un représentant du CoBad 93 ou le Juge-Arbitre sur les recommandations de la personne formée aux Premiers Secours (si présente), sans que leurs responsabilités individuelles ou collective ne puisse être engagée sous aucune forme.

Article IV.2 – Droit à l'image

Les joueurs sont susceptibles d'être pris en photo ou vidéo pour publication sur un ou plusieurs supports de communication du CoBad 93, de ses partenaires et des institutionnels locaux et/ou fédéraux.

Sans avis contraire écrit et signé du joueur (ou de son représentant légal), l'inscription à la compétition vaut acceptation et renonciation au droit à l'image.

En s'inscrivant à la compétition, tout joueur (ou son représentant légal) autorise les organisateurs à publier ses résultats sur tout support média du CoBad 93, sur Poona et ses sites partenaires, ainsi que tout média externe au CoBad 93.

Article IV.3 – Responsabilité Sociétale & Environnementale



Tout commence par un geste !

Dans le cadre de l'engagement du CoBad93 en faveur d'un Développement Durable et Responsable, tout participant et/ou accompagnateur est invité à prendre connaissance :



- de la Charte RSE du CoBad 93,



- de la Sensibilisation au Développement Durable du CoBad 93,
- des 10 gestes du sportif éco-responsable édité par le Ministère des Sports,
- des recommandations du CoBad 93 sur le sujet.

Source documentaire : <https://badminton93.org/>, menu RSE.

Le CoBad 93 met aussi des mini guides à destination :





- des joueurs :



[https://badminton93.org/sites/default/files/club/documents/CODEP93Adopte la bonne attitude Enfants-v1.00.pdf](https://badminton93.org/sites/default/files/club/documents/CODEP93Adopte%20la%20bonne%20attitude%20Enfants-v1.00.pdf)

- des parents :

[https://badminton93.org/sites/default/files/club/documents/CODEP93Adoptez la bonne attitude Parents-v1.00.pdf](https://badminton93.org/sites/default/files/club/documents/CODEP93Adoptez%20la%20bonne%20attitude%20Parents-v1.00.pdf)

- des encadrants :

[https://badminton93.org/sites/default/files/club/documents/CODEP93Adopte la bonne attitude Encadrants-v1.00.pdf](https://badminton93.org/sites/default/files/club/documents/CODEP93Adopte%20la%20bonne%20attitude%20Encadrants-v1.00.pdf)



Le CoBad 93 propose aussi une mise en relation permettant l'organisation de co-voiturages grâce au site <https://caroster.io/>.

> N'hésitez pas à l'utiliser pour proposer ou solliciter un co-voiturage !



Le CoBad 93 met aussi à disposition de tous un **Questionnaire de Satisfaction** permettant :

- de collecter toute appréciation afin d'améliorer du mieux possible le TNT Écoresponsable,
- d'établir, si possible, un bilan carbone de l'événement.

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScTAtVekVvzfJloj4HKODZiMyiscCUGck5z7afRmQNuXH5hw/viewform?usp=pp_url

S'il le souhaite, chaque participant et/ou accompagnateur pourra se conformer à ces recommandations autant qu'il lui est possible

(achat responsable, choix des modes de transport et d'hébergement, etc.)

et mettre en pratique sur toute la durée de l'événement les valeurs de l'olympisme
(amitié, solidarité, excellence, respect, fair-play, lutte contre la violence dans et autour du sport).

Pour chaque étape du TNT Écoresponsable, l'engagement pour le Développement Durable est soumis au Comité Olympique et à la FFBad qui décident de l'attribution des labels :



Label du Comité Olympique

<https://www.@ad.org/espaces-dedies/developpement><https://label-dd.franceolympique.com/durable/label/infos-ecobad/>

Label FFBad – ECOBad

<https://label-dd.franceolympique.com/durable/label/infos-ecobad/>

Article IV.4 – Coordonnées & liens

Mail

Président du Comité Départemental de Badminton de Seine Saint Denis

president@badminton93.org

Commission Jeunes

jeunes@badminton93.org

Conseiller Technique Départemental

ctd@badminton93.org

URL

BadNet

<https://v5.badnet.org/>

CoBad 93

<https://www.badminton93.org>

Fin du document

Page